

## **Observations portant sur les COÛTS-AVANTAGES RELATIFS AUX COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE ET AU PARTAGE D'ÉLECTRICITÉ**

**dans le cadre de la consultation publique lancée par Brugel le 26 avril 2023**

Nous souhaiterions nuancer certains résultats de cette étude repris sous la rubrique « 4.4.2.3. Avantages socio-environnementaux ». Il y est expliqué que :

Les projets de partage d'énergie permettent à l'ensemble des locataires de consommer de l'électricité renouvelable et locale, en favorisant l'inclusion des classes sociales plus précaires dans les actions contribuant à la transition énergétique.

Enfin, les projets de partage d'énergie agissent comme de véritables catalyseurs de lien social. La mise en place de tels projets invite en effet les citoyens à se regrouper et collaborer au niveau local ce qui permet de créer, ou renforcer, le lien social à cette échelle. Les projets de partage d'énergie permettent de placer l'énergie au centre de ces liens via des projets concrets qui permettent aux citoyens de développer une nouvelle vision des biens communs et de se regrouper autour de projets innovants.

Si ce type de projets peut certes devenir un outil important de lutte contre la précarité énergétique, certaines conditions sont impérativement requises à cet effet.

Ainsi, certains projets existants en Région bruxelloise et cités dans l'étude, tel le projet SunSud, ont vu le jour en grande partie grâce à l'initiative, la présence et le soutien continu de plusieurs organismes, acteurs et travailleurs sociaux associés au projet. C'est principalement leur action qui a permis de créer les conditions nécessaires pour le développement de liens sociaux qui n'existaient pas au préalable, et qui ont abouti à la constitution de ce projet de partage d'énergie.

Rappelons que les partages d'énergie et les communautés d'énergie sont régulièrement avancées comme pistes potentielles pour la transition énergétique. L'ordonnance bruxelloise du 17 mars 2022 cadre notamment ces dispositifs d'inspiration européenne. Cependant, le risque à éviter est une approche exclusivement économique par des acteurs commerciaux ou un dispositif uniquement accessible aux publics plus aisés.

Autrement dit, cet outil ne peut avoir de sens pour des publics vulnérables que s'il est couplé avec un accompagnement social solide et construit sur la base d'une vision centrée sur l'humain et le groupe, afin d'assurer en premier lieu l'accès aux droits et à l'énergie ainsi que l'acquisition des outils permettant d'appréhender la complexité technique et administrative des partages et communautés d'énergie.

Une approche individuelle des politiques énergétiques se focalisant sur la sobriété et un usage individuel de l'énergie vont augmenter le taux de précarité énergétique cachée déjà très élevé à Bruxelles et en Belgique.

Les partages et communautés d'énergie peuvent notamment renforcer la cohésion sociale, la solidarité et les échanges entre les voisins d'un quartier et les partenaires locaux, le pouvoir d'agir des participants, donner accès à une énergie moins chère, assurer l'autonomie et l'indépendance par rapport aux acteurs du marché et permettre de se réapproprier certains leviers démocratiques. Mais pour cela l'accompagnement social et collectif du groupe est indispensable.

En effet, « faire communauté » est primordial pour construire le paysage énergétique de demain et semble être la condition *sine qua non* que donnent les membres à leur participation : « faire communauté avant d'être une communauté d'énergie ».

Aussi, se réapproprier la question de l'énergie en tant que citoyens doit partir des usages et de l'expertise des premiers concernés (les consommateurs). Les participants doivent être au centre.

De manière générale, il est donc important de prendre en considération lors de l'évaluation des coûts et des bénéfices des partages et des communautés d'énergie les investissements nécessaires à ce que ceux-ci soient réellement inclusifs pour tous les publics.